

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
de Lille**Objet :**Référence :
2022 / 5 / 9SOLLICITATION
D'UNE SUBVENTION
AU TITRE DU FONDS
INTERMINISTERIEL
DE PREVENTION DE
LA DELINQUANCE
(FIPD)
*****APPEL A PROJETS
2023
VIDEO-PROTECTION
*****EXTENSION DU
SYSTEME DE
VIDEO-PROTECTIONDATE DE CONVOCATION
16 Décembre 2022DATE D'AFFICHAGE
16 Décembre 2022EFFECTIF LEGAL DU CONSEIL
MUNICIPAL : 23NOMBRE
DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 16

VOTANTS : 23

NOTA : Le Maire certifie
que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la porte de la
Mairie le :**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS***du Conseil Municipal de la Commune de CHERENG*

L'an deux mil Vingt Deux, le Vingt et Un Décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal ZOUTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : MM. ZOUTE Pascal, BARBE Eric, BUISSE Jean-Louis, BULTEY Dominique, DECALONNE Jean-Louis, DELBROUCQ Damien, DEMOYER Pascaline, DESROUSSEAU Patricia, HERBAUT Pierrette, LLANES David, MELI Odette, RECLOUX Hélène, REVEILLON Eric, SCELLIER Fabienne, WATTEAU Bernard, WAUCQUIER Isabelle

Absents excusés :

M. CRINCKET Claude donne pouvoir de vote à Mme HERBAUT Pierrette
M. DUBOIS Laurent donne pouvoir de vote à M. WATTEAU Bernard
Mme DYRDA Aurélie donne pouvoir de vote à M. ZOUTE Pascal
M. GHESTEM Charles-Edouard donne pouvoir de vote à M. REVEILLON Eric
Mme LOUNICI Bérengère donne pouvoir de vote à M. BARBE Eric
Mme SCHIRMER Lucie donne pouvoir de vote à Mme RECLOUX Hélène
Mme WAQUET Johanne donne pouvoir de vote à Mme MELI Odette

A été nommée secrétaire : Madame MELI Odette

Avec la nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024, le gouvernement conforte le rôle du Maire dans le pilotage de proximité, essentiel à l'efficacité de cette politique publique.

Le Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (FIPD) est l'un des principaux leviers financiers des politiques publiques de prévention de la délinquance. Il vise à soutenir les actions dont l'efficacité a été démontrée et à encourager le développement de projets innovants.

Il vise à soutenir financièrement les projets se déroulant dans le département du Nord, avec une attention particulière aux quartiers prioritaires de la politique de la ville, aux zones de sécurité prioritaires, aux quartiers de reconquête république mais également, en fonction du contexte local, aux territoires péri-urbains et ruraux.

L'amélioration de la tranquillité publique, via la vidéo-protection et la sécurisation de certains sites, constitue l'un des axes stratégiques d'action concourant à diminuer les risques de délinquance. Le développement de la vidéo-protection au cours des dernières années participe en effet à la modernisation des outils de service de la sécurité de tous. Ainsi, ses nombreux apports, qu'ils soient dissuasifs ou répressifs, confirment que la vidéo-protection constitue la principale mesure technique d'amélioration de la tranquillité publique.

La commune de Chérens, qui dispose déjà d'un système de vidéo-protection, souhaite étendre son dispositif par l'installation de 9 caméras supplémentaires afin de finaliser le « quadrillage » du territoire communal.

C'est pourquoi, il est proposé de répondre à l'appel à projets 2023 pour le volet « Vidéo-protection » et solliciter une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Le coût prévisionnel des travaux d'extension de ce dispositif s'élève à 47 477,89 euros HT.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention de 20 % à 50 % du coût éligible du projet (calculé sur le montant hors taxes des dépenses éligibles) au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le projet d'extension du système de vidéo-protection sur le territoire communal par l'ajout de 9 caméras supplémentaires,

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (appel à projet 2023 / vidéo-protection) à hauteur de 50 % pour l'extension du dispositif de vidéo-protection et à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Pascal ZOUTE